

MARCHÉS PUBLICS DE PRESTATIONS DE SERVICE EN ASSURANCES



Ville de Mios

VILLE DE MIOS
Service Commande Publique
Place du XI Novembre
33380 MIOS
Tél: 05 56 26 66 21

CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DU PERSONNEL DE LA MAIRIE ET DU CCAS DE MIOS, EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE

N° de marché

2	0	1	3	-	2	2
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Acte d'Engagement

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage :

VILLE DE MIOS

Objet du marché :

Conformément au décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 et en accord avec les organisations syndicales, la Commune de Mios a décidé de lancer une mise en concurrence pour la mise en place d'une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du personnel de la collectivité et du CCAS, en matière de prévoyance.

Mode de passation et forme de marché :

MARCHE PUBLIC passé en PROCEDURE ADAPTEE en application de l'article 28 du Code des marchés publics. La consultation est passée par un appel public à la concurrence en application du décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011, dans le respect des principes de solidarités prévus par ce décret.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

M. François CAZIS, Maire de MIOS

Ordonnateur :

M. François CAZIS, Maire de MIOS

Comptable public assignataire des paiements :

M. le Trésorier Principal d'Audenge

Article premier : Contractant

Je (Nous) soussigné(s),

.....
Représentant la société

Immatriculée au R.C.S. sous le numéro

Code APE

- Après avoir pris connaissance de la Convention de participation et des documents qui y sont mentionnés,
- Après avoir produit les documents, certificats, attestations, déclarations exigés au règlement de la consultation.

Nous engageons, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les missions objet du présent contrat, dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation nous est notifiée entre la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et la date d'effet du contrat soit le 1^{er} janvier 2014.

Article 2 : Contractants / Co-Assurance (Groupement conjoint d'assureurs)

Nous, co-traitants soussignés,

.....
1 : Représentant la société

Immatriculée au R.C.S. sous le numéro

Code APE

% du taux de couverture

.....
2 : Représentant la société

Immatriculée au R.C.S. sous le numéro

Code APE

% du taux de couverture

.....
3 : Représentant la société

Immatriculée au R.C.S. sous le numéro

Code APE

% du taux de couverture

- Après avoir pris connaissance de la Convention de participation et des documents qui y sont mentionnés,
- Après avoir produit les documents, certificats, attestations, déclarations exigés au règlement de la consultation.

Nous engageons, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les missions objet du présent contrat, dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation nous est notifiée entre la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et la date d'effet du contrat soit le 1^{er} janvier 2014.

L'entreprise
est le mandataire, l'apérateur du groupement conjoint d'assureurs.

Article 3 : Désignation de l'intermédiaire d'assurance

Je (Nous) soussigné(s),

.....
Représentant la société
Immatriculée au R.C.S. sous le numéro
Code APE

Ai (avons) confié la gestion de ce contrat à notre intermédiaire d'assurance : M.
Représentant la société
Immatriculée au R.C.S. sous le numéro
Code APE

Article 4 : Durée de la convention

En application de l'article n°19 du décret susvisé, la convention est conclue pour une durée de **6 ans** à compter du **01 janvier 2014**.

Le terme de la convention est donc fixé au **31 décembre 2019**.

Elle pourra être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée ne pouvant excéder 1 an et se terminera au 31 décembre 2020.

Article 5 : Offre

I : Examen des garanties professionnelles, financières et prudentielles présentées par les candidats	
II : Examen des principes de solidarité fixés au titre IV du décret 2011-1474 du 08 novembre 2011	
III : Examen des autres critères fixés à l'article 18 du décret 2011-1474 du 08 novembre 2011	
CRITERES DE SELECTION DES OFFRES Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :	Pondération
1- Le rapport entre la qualité des garanties et le tarif proposé réparti comme suit	60%
1-1.Prix des prestations	30%

<p>Comparaison des tarifs proposés sur la solution de base.</p> <p>En ce qui concerne le « prix des prestations », la comparaison des offres sera réalisée en prenant en compte les modalités suivantes :</p> <p>La comparaison des offres sera effectuée en prenant en compte une hypothèse de couverture de deux formules de garantie.</p> <p>Pour chacune des formules de garantie, le nombre maximal de points sera attribué à l'offre présentant des conditions de taux les plus bas dans l'hypothèse précitée, selon la formule suivante :</p> <p>La base d'une règle de 3 avec référence le tarif le montant élevé :</p> <p>Note = (offre du moins-disant/offre du candidat)</p> <p>Toutefois, la Commune de Mios intègre des pondérations dans la notation pour tenir compte de la répartition envisageable de l'ensemble des agents selon les 3 formules de garantie.</p> <p>Ainsi les points relatifs au prix de chacune des solutions sont pondérés de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20% pour la garantie 1 - 30% pour la garantie 2 - 50% pour la garantie 3. 	
<p>1-2. Valeur technique de l'offre : conditions de couverture</p>	<p>25%</p>
<p>La note maximale sur 10 points sera attribuée au candidat qui aura repris le texte de la convention de participation dans son intégralité.</p> <p>Si le candidat a émis des réserves, la qualité sera appréciée en fonction du nombre de réserves émises par le candidat et de leur importance par rapport aux besoins exprimés et sur l'engagement du candidat à maintenir l'ensemble des formules de garanties prévues pendant la durée de la convention.</p>	
<p>1-3. Maintien du tarif sur la durée de la convention</p>	<p>5%</p>
<p>Selon note transmis comme mentionné à l'acte d'engagement.</p>	
<p>2- La valeur technique de l'offre : conditions d'exécution</p>	<p>30%</p>
<p>Selon les réponses aux questions posées au point 5.2. du présent acte d'engagement.</p>	
<p>3- Le degré effectif de solidarité entre les adhérents</p>	<p>5%</p>
<p>Selon note transmis comme mentionné à l'acte d'engagement.</p>	
<p>4- Maîtrise financière du dispositif</p>	<p>5%</p>
<p>Selon note transmis comme mentionné à l'acte d'engagement.</p>	

Article 5.1.3 : Maintien du tarif sur la durée de la convention

Le candidat devra fournir une **note** décrivant dans quelle mesure, il maintiendra les tarifs sur la durée de la convention.

Article 5.2 : La valeur technique de l'offre : conditions d'exécution

Le candidat devra répondre aux différentes questions ci-dessous qui permettront de juger de la qualité d'exécution de son offre.

Il pourra joindre toute documentation ou note pour compléter ses propositions.

INFORMATION		Les moyens de communication entre l'assureur et la ville de Mios pour permettre une information rapide et complète sont-ils principalement le message électronique ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
PRODUCTION ADHESION	GESTION DU CONTRAT	Interlocuteur dédié et chargé de gérer le contrat	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
		Nom et coordonnées du référent		
		Visite annuelle	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
		Délai d'émission d'un avenant jours	
GESTION DES ADHESIONS	Le candidat devra transmettre avec son offre des modèles d'adhésion		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Pour des adhésions postérieures à 6 mois après le début du contrat ou après l'embauche, l'assureur accepte-t-il de ne pas prévoir de questionnaire médical ?		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Sanctions appliquées en cas de questionnaire médical défavorable			
	a) Augmentation de la prime ?		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	b) Refus de certaines pathologies ?		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	c) Refus de l'adhésion de l'agent ?		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	L'assureur s'engage-t-il à rédiger une notice d'information ?		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	A la demande de la collectivité, l'assureur s'engage-t-il à participer à des réunions d'information ? Si oui, combien ?		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	L'assureur fournira-t-il la ville de Mios un document récapitulatif des garanties proposés aux agents dans le		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

	cadre du contrat de prévoyance ?			
	L'assureur devra préciser : Les modalités de changement de garantie :		
ENGAGEMENT DE GESTION ET PRESTATIONS ANNEXES	Outil informatique	Les déclarations de sinistre sont-elles obligatoirement faite avec transmission sur support papier par voie postale ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
		Les déclarations de sinistre sous forme dématérialisées sont-elles acceptées (e-mail) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
		Les déclarations de sinistre sous forme dématérialisées sont-elles acceptées (espace client sur le site internet de l'assureur) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
		L'assureur possède-t-il un logiciel spécifique pour la gestion des sinistres ? Si oui, ce logiciel peut-il permettre la consultation par la mairie des éléments le concernant ? Si oui, ce logiciel peut-il permettre la saisie des déclarations directement par l'assuré ?	Oui <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
INDEMNITES JOURNALIERES		Délai de règlement des IJ jours	
CONTROLES MEDICAUX		L'assureur accepte-t-il de se	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

		conformer aux avis des organismes compétents ?		
--	--	--	--	--

Article 5.3 : Le degré effectif de solidarité intergénérationnelle entre les adhérents en fonction de la rémunération

Le candidat devra fournir une **note** décrivant les moyens mis en œuvre pour respecter ce principe mentionné au titre IV du décret n°2011/1474 du 8 novembre 2011.

Article 5.4 : La maîtrise financière du dispositif

Le candidat devra fournir :

1. Une note décrivant la politique de développement et de prévisions d'adhésion envisagées sur la durée totale de la convention.
2. Pour les 5 premiers exercices comptables de la convention, les comptes de résultats prévisionnels des opérations concernées, sur la base de deux hypothèses comparées :
 - a) L'ensemble de la population éligible adhère au dispositif,
 - b) Seuls les agents envisagés selon les prévisions d'adhésion, adhèrent au dispositif.

Article 6 : Paiement

Le mode de règlement est le prélèvement mensuel sur salaire de l'agent avec une reversion au titulaire du présent marché par la ville, sous forme d'un mandat administratif.

J'affirme ou nous affirmons, sous peine de résiliation de plein droit du contrat à mes ou nos torts exclusifs, aux torts exclusifs de la ou les sociétés pour laquelle j'interviens ou nous intervenons, que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi n°52-401 du 14 avril 1952, modifié par l'article 56 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A
Le

Signature du candidat

*Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé*

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre pour valoir
marché*

**Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur habilité par la délibération en date
du mardi 1^{er} avril 2008**

A MIOS

Le

Elle est complétée par les annexes suivantes¹ :

- Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- Annexe n°... relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement
- Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4) ;
- Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV5) ;
- Autres annexes (A préciser) :

¹ Cocher la case correspondante

NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A le²

Signature

En cas d'envoi en LR/AR (Lettre recommandée avec accusé de réception):

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du marché)

² Date et signature originales